



COMITE REGIONAL CORSE

Vote par internet du CDR en date du 24 septembre 2018

Résolution N° 18-09-01

Détermination de la date de l'AG de 2018 :

L'Article 5.2.1a des statuts obligent de fixer la date de l'AG par le CDR minimum 90 jours avant sa tenue.

Proposition de date d'Assemblée Générale Ordinaire à Corte le samedi 16 février 2019

Adopté par l'ensemble du CDR